

**Critères d'éligibilité et d'appréciation****1. CRITERES D'ELIGIBILITE DES « ACTIONS CLUBS »**

- Tous les clubs affiliés à la FFT et rattachés à la Ligue IDF (Code 57).
- L'action est réalisée ou finalisée dans le courant de la saison 2022.
- Envoi de la fiche « Appel à candidature » pour le 30 septembre 2022 au plus tard à : [stephan.feugas@fft.fr](mailto:stephan.feugas@fft.fr)

**2. CRITERES D'APPRECIATION DES « ACTIONS CLUBS »**

*L'appréciation des actions clubs et la désignation des clubs lauréats pour les différents trophées du développement se feront sur la base des critères suivants.*

**CRITERE N°1 : Qualité de la présentation de l'action****appréciation sur 40**

- **La description de la mise en œuvre** de l'action, plan de communication, moyens humains mobilisés, etc..., est claire, précise et concrète.
- **Le budget réalisé** est en adéquation avec le plan d'action et les résultats atteints. Il est réaliste et s'inscrit dans un modèle économique pérenne. Eventuellement il mentionne les autres partenaires institutionnels et/ou privés.
- **Les éléments d'information** transmis par le club, articles, photos, vidéos, etc..., permettent de valoriser l'action.

**CRITERE N°2 : Qualité des résultats atteints****appréciation sur 30**

- Pour chaque trophée, les résultats atteints sont appréciés en fonction de la taille du club (nombre de licenciés, nombre de salariés, nombre d'habitants, etc...)
- Les résultats sont illustrés à partir d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs clairs et précis
- Les résultats sont en adéquation avec les actions réalisées et le compte rendu financier

**CRITERE N°3 : Facilité de transposer l'action à d'autres clubs****appréciation sur 30**

- L'action mise en œuvre par le club est facilement transposable à tous les clubs ou à d'autres clubs de même typologie (matrice fédérale, clubs urbains/ruraux)

**Total de l'appréciation de l'action :****note maximale sur 100**